



CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES D'ENTRELACS

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 novembre 2022

Délibération n°: C-2022-11-012

Nomenclature : 5.2.3

Objet : Désignation du secrétaire de séance

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 17
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 13
Ne prend pas part au vote : 0

VOTE

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Décision rendue exécutoire par envoi
en Préfecture et mise en ligne le :

01/12/22



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 30 NOVEMBRE,

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Entrelacs dûment convoqué s'est réuni à 09H00 en session ordinaire à Salle plurivalente, groupe scolaire l'Albanaise sous la présidence de Monsieur Jean-François BRAISSAND, Président.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2022

PRESENTS : Jean-François BRAISSAND, Claire COCHET, Michelle MESSAGEOT, Robert BEAUDET, Claudette CHANVILLARD, Gaëlle JANIN-CHEMINOT, Annie MIRABE, Henry LESPINASSE, Michel DUCROZ, Evelyne VITTEY, Pascale ROUSSEAU, Séverine DEJEUX, Marie-Dolorès REVIL

EXCUSES avec procuration :

ABSENTS OU EXCUSES : Ludovic BUSSARD, Monique GARCIAZ, Stéphane BERTHET, Cécile VERNAY

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-15 qui précise qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée désigne un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

LE CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES, après en avoir délibéré :

- DESIGNNE Madame Marie-Dolorès REVIL en qualité de secrétaire de séance pour la réunion du Centre Communal d'Actions Sociales du 30 novembre 2022.

Jean-François BRAISSAND
Président du CCAS d'Entrelacs

Pour extrait, certifié conforme.

